



United Nations Development Programme
Country: REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Project Document

Project Title :Projet de mise en place et d'exploitation de Plateformes Solaires Multifonctionnelles pour la lutte contre la pauvreté en Mauritanie.

Expected CP Outcome(s): Les politiques et stratégies nationales de développement et l'allocation des ressources soutiennent une croissance durable et reflètent un ciblage effectif des groupes et zones les plus vulnérables.

Expected Output(s):Des programmes spécifiques pour la réduction de la pauvreté et des disparités sociales et régionales

Implementing Partner: Agence de Promotion de l'Accès Universel aux Services de base APAUS.

Responsible Party: Ministère des Affaires Economiques et du Développement

Brief Description

Le présent projet s'inscrit dans le cadre de l'appui du PNUD à la mise en œuvre du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) et contribuera à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement relatifs à la pauvreté, à l'égalité des sexes et à la promotion de la femme, en réduisant la pauvreté énergétique en milieu rural au travers de la fourniture de services modernes d'énergie par des entreprises gérées par des femmes, via des énergies propres.

Ce projet vient en complément du Programme conjoint pour la prévention des crises et la cohésion sociale, mené en partenariat avec le Commissariat aux Droits de l'Homme et l'ANAIH. A ce titre, les sites inclus dans le présent projet sont ceux également concernés par le programme conjoint de prévention des conflits et de renforcement de la cohésion sociale. L'accès des populations à des sources d'énergie permettra ainsi de créer la base soutenant le développement ultérieur d'activités génératrices de revenus au bénéfice des populations, prévu dans le cadre du programme conjoint. En synergie avec ce programme conjoint, le projet vient répondre aux droits des anciens esclaves (Adwabas) et à ceux de certaines populations rapatriées à travers leur insertion au tissu économique

Programme Period:	6 mois
Domaine clé (Strategic Plan):	Key result area
4.4. Expanding access to environmental and energy services for the poor	
Atlas Award ID:	_____
Start date:	12/2009
End Date	06/2010
PAC Meeting Date	
Management Arrangements	NEX

2010 AWP budget:	360 000 USD
Total resources required	635 000 USD
Total allocated resources:	_____
• Regular	360 000 USD
• Other:	
Parallel Funding (Government)	275 000 USD

Agreed by Agence de promotion de l'Accès Universel Aux Services de Base :

Agreed by Ministère des Affaires Economiques et du Développement:

Agreed by UNDP:

I. ANNUAL WORK PLAN

Year: 2010.

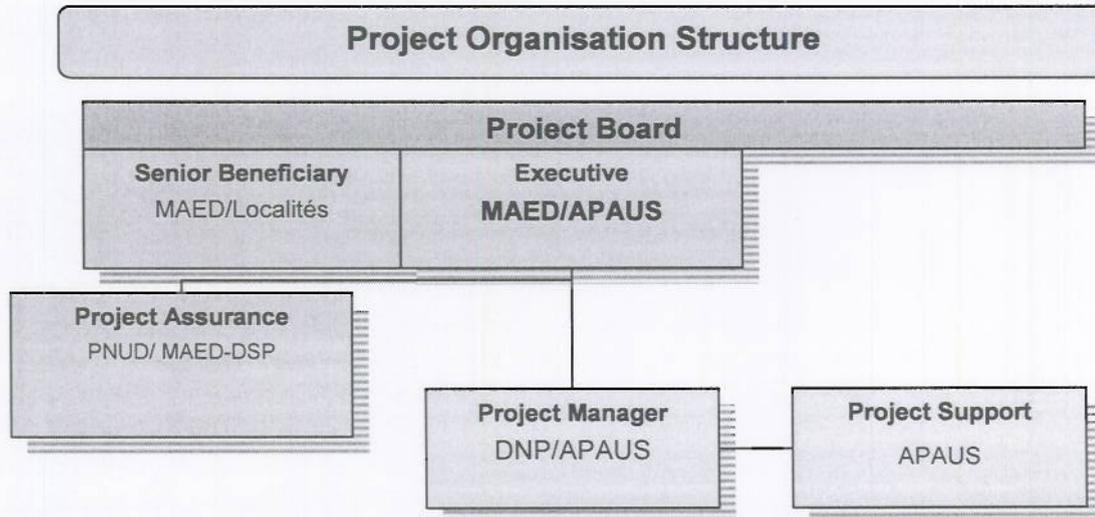
EXPECTED OUTPUTS <i>And Baseline, associated indicators and annual targets</i>	PLANNED ACTIVITIES <i>List activity results and associated actions</i>	TIMEFRAME				RESPONSIBLE PARTY	PLANNED BUDGET			
		Q1	Q2	Q3	Q4		Funding Source	Budget Description	Amount \$	
Output 1 11 localités sont équipées de PTFM Baseline: Les localités cibles ne sont pas équipées de source d'énergie Indicators: 11PTFM sont en place et opérationnelles Des AGR sont développées autour des PTFM Targets: Related CP outcome: Les politiques et stratégies nationales de développement et l'allocation des ressources soutiennent une croissance durable et reflètent un ciblage effectif des groupes et zones les plus vulnérables.	1. études socio-économiques - mission d'identification 2. Mise en place des PTFM et kits d'éclairage - Achat - Contrats	x				MAED/APAUS	04000	71300 71600	12 000	
		x				MAED/APAUS	04000	72200 71300	328 000	
	3. Formation des acteurs - Suivi / contrôle - Formation		x			MAED/APAUS	04000	71600 74500	20 000	
TOTAL										360 000

II. MANAGEMENT ARRANGEMENTS

Explain the roles and responsibilities of the parties involved in managing the project.

Please refer to the Project Document – Deliverable Description to complete this component of the template.

Use the diagram below for the composition of the Project Board.



Le comité de pilotage

Le Comité de Pilotage est l'organe de direction et de prise de décision au niveau du projet. Il a pour fonction de :

- Réviser et approuver les plans de travail trimestriels ;
- Evaluer l'état d'avancement préparé par le DNP;
- Conduire les revues annuelles du projet ;
- examiner les problèmes d'exécution éventuels et se prononcer sur les ajustements nécessaires;
- Approuver les révisions substantives et budgétaires ;

En accord avec l'approche programme, tous les projets d'un portefeuille donné sont placés sous la supervision d'un unique comité de pilotage. Ce choix est dicté par le souci de s'assurer de :

- la cohérence de l'ensemble des interventions menées dans le domaine de [le domaine]
- l'adéquation continue des interventions avec les plans d'action de l'institution partenaire
- la mise en synergie des différentes interventions pour un meilleur impact et une coordination renforcée, et
- une communication renforcée sur les activités en cours et les résultats attendus

-Composition et fonctionnement du comité de pilotage

Le Comité de pilotage est composé par : le directeur national du projet, représentant l'APAUS, le représentant du PNUD, un représentant de la DSP du MAED. Pourront y être conviés des

représentants des autres ministères ou les partenaires techniques et financiers. Celui-ci se réunit statutairement au début de chaque trimestre, et plus fréquemment, si nécessaire, à la demande du MAED ou du PNUD.

L'Appui au Projet

L'appui au projet, issu de l'institution nationale partenaire à travers l'APAUS, fournit un appui au DNP en prenant en charge les aspects administratifs et financiers relatifs à la mise en œuvre des activités, ainsi qu'au reporting programmatique et financier à effectuer sur une base trimestrielle.

La Mauritanie a élaboré et adopté en 2000 « une Stratégie nationale de promotion de l'Accès Universel aux Services essentiels comme l'eau, l'électricité, les télécommunications et NTIC » ; et a créé à cet effet, deux Institutions que sont l'Autorité de Régulation Multisectorielle (ARM) et l'Agence de Promotion de l'Accès Universel aux Services Régulés et de Base (APAUS). L'accès universel à ces services essentiels, est considéré par le Gouvernement comme un axe important pour atteindre les objectifs généraux de développement économique et social du pays et d'équité entre tous les mauritaniens. La mise en œuvre de cette stratégie particulière est confiée à l'Agence pour la Promotion de l'Accès Universel aux Services régulés et de base (APAUS) – créée par ordonnance n° 2001 du 27 juin 2001. L'APAUS a ainsi pour objectif statutaire : « d'arriver à la mise en place des conditions propices à l'émergence d'initiatives privées, qui peuvent garantir à l'ensemble des populations (notamment des plus démunies et défavorisées) l'accès permanent à l'eau potable, à l'électricité et aux télécommunications ». Cet objectif de partage et d'équité entre tous les mauritaniens (Approche genre et discrimination positive) traduit la spécificité de la mission de l'APAUS par rapport à celles dévolues aux Structures traditionnelles publiques et/ou privées qui interviennent dans les secteurs Eau, Electricité et Télécommunications. La stratégie nationale d'accès universel aux services, participe à l'ensemble des quatre grands axes du CSLP (Accélérer la croissance économique, Valoriser le potentiel de croissance et de productivité des pauvres, Développement des Ressources Humaines et accès aux infrastructures essentielles et Promouvoir un réel développement institutionnel sur une bonne gouvernance et sur la pleine participation de tous les acteurs de la lutte contre la pauvreté). L'APAUS est un partenaire incontournable au niveau national, dont les activités sont financées, outre les ressources de l'Etat, par un certain nombre de partenaires techniques et financiers, tels que la Commission Européenne, le FADES, la coopération canarienne, pour un total annuel de 2 million USD.

Pour les besoins de ce projet, l'APAUS procédera, comme elle le fait avec d'autres partenaires, à l'ouverture d'un compte bancaire spécifiquement dédié à accueillir la contribution du PNUD au projet. L'utilisation des fonds devra faire l'objet d'un rapport programmatique et financier dès la mise en place des PTFM dans les localités concernées.

Dans le cadre du projet, le PNUD s'engage à transférer un total de 360 000USD (trois cent mille dollars US) dans le compte ouvert à cet effet par l'APAUS.

L'APAUS quant à elle s'engage à :

- Procéder aux missions d'identification requises dans les localités sélectionnées d'un commun accord, avec l'appui d'un consultant recruté à cet effet ;
- Procéder à l'achat et à l'installation des équipements requis dans les localités sélectionnées d'un commun accord ;
- Assurer le suivi et la formation des acteurs locaux pour la gestion des équipements dans le long terme ;

- Remettre un rapport programmatique et financier justifiant de la bonne utilisation des financements octroyés, en conformité avec les résultats attendus cosignés dans le présent document.
- Privilégier la réalisation des plateformes des sites de Wendi Idi, Mourtogal et Hamdallahi, dans la moughataa de Boghé, dans le cadre du PERUB (Projet d'Electrification Rural au Brakna), exécuté par le GRET et cofinancé par l'Agence.

Une mission conjointe réunissant des représentants du PNUD et de l'APAUS sera organisée dans les localités concernées par le projet au plus tard à la fin du premier trimestre de l'exécution du projet. Une mission d'évaluation conjointe de représentants du PNUD et du MAED sera en outre organisée au plus tard au cours du dernier mois d'exécution du projet afin de procéder à une évaluation interne des résultats atteints, à la lumière des objectifs tracés par le projet, permettant de tirer suffisamment de leçons pour adapter les interventions éventuelles dans le futur.

Enfin, un audit externe sera organisé par le PNUD au cours du dernier mois de l'exécution du projet, pour lequel l'APAUS tiendra à disposition l'ensemble des pièces justificatives relatives aux dépenses effectuées dans le cadre de l'exécution du projet.

Cette contribution du PNUD aux activités de l'APAUS s'inscrit dans le cadre d'objectifs programmatiques importants, eu égard aux objectifs du programme actuel 2009-2010, les interrelations étant claires avec différentes interventions déjà en cours ou futures comme suit :

Le développement de programmes spécifiques, dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, destinés à insérer certaines populations particulièrement vulnérables au tissu économique national ;

Le programme conjoint de prévention des crises, développé en appui aux initiatives des autorités nationales en faveur des populations des adwabas et des populations nouvellement rapatriées, dans le but de renfoncer la cohésion sociale ;

Les initiatives appuyées par le PNUD dans le cadre de son précédent programme (2006-2008), et appelées à se développer dans les années à venir, en appui à la stratégie nationale en matière de Développement Propre (MDP), dont la stratégie a été développée et pour laquelle un portefeuille de projet et les mécanismes nationaux requis sont en passe d'être mis en place. Les PTFM pourraient constituer un apport non négligeable dans le cadre d'interventions futures en matière de changements climatiques et de stratégies d'adaptation.

III. MONITORING FRAMEWORK AND EVALUATION

En conformité avec les procédures de programmation du guide de l'utilisateur du PNUD, le suivi du projet sera réalisé suivant le mécanisme ci-après :

En cours du cycle du projet

- Sur une base trimestrielle, une évaluation de qualité sera réalisée pour mesurer l'avancement vers la réalisation des résultats clefs. Ladite évaluation sera basée sur les critères de qualité et méthodes saisies dans le tableau Gestion de qualité ci-dessous
- Un journal des problèmes sera activé dans Atlas et mis à jour pour faciliter le suivi et la résolution des problèmes potentiels ou les demandes de modification.
- Sur la base de l'analyse initiale de risque, un journal de risque sera activé dans Atlas et mis à jour de manière régulière en examinant l'environnement extérieur qui peut influencer sur la mise en œuvre du projet
- Sur la base des informations ci-dessus dans Atlas, un rapport d'avancement du projet (QPR) sera soumis par le Directeur National du projet (DNP) au comité de pilotage à travers l'assurance du projet, en utilisant le format standard disponible à cet effet (Atlas Exécutive Snapshot)

- Un journal des enseignements tirés sera activé et mis à jour régulièrement pour s'assurer de l'existence d'un effort continu d'apprentissage et d'adaptation au sein de l'organisation et pour faciliter la préparation du rapport des enseignements à la fin du projet.
- Un plan de suivi sera activé dans Atlas pour suivre les actions/événements clés de gestion.
- Un rapport final sera préparé au bout de six mois de mise en œuvre par le Directeur National et sera partagé avec le comité de pilotage. Au minimum, ce rapport devra contenir, le format standard Atlas du QPR couvrant toute la période de mise en œuvre avec un résumé des résultats atteints par rapport aux cibles au niveau des produits.
- Une revue finale sera conduite avant la clôture du projet par le comité de pilotage et pourra impliquer d'autres partenaires si besoin. Elle sera focalisée sur le progrès réalisé pour atteindre les produits et si ceux-ci demeurent alignés sur les effets du programme.

Quality Management for Project Activity Results

OUTPUT 1:		
Activity Result 1 (Atlas Activity ID)	<i>Etudes socio économiques</i>	Start Date: 12/09 End Date: 12/09
Purpose	<i>Finaliser l'identification des sites concernés</i>	
Description	<i>Missions d'identification</i>	
Quality Criteria <i>how/with what indicators the quality of the activity result will be measured?</i>	Quality Method <i>Means of verification. What method will be used to determine if quality criteria has been met?</i>	Date of Assessment <i>When will the assessment of quality be performed?</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Populations concernées (nombre) • Pertinence des localités par rapport aux objectifs du programme conjoint prévention des crises 	Revue documentaire et validation des résultats des missions d'identification (APAUS, PNUD)	Décembre 2009
Activity Result 2 (Atlas Activity ID)	Mise en place des PTFM sur les sites de: Moughataa de Néma: Legneybat, Sghayir 1, Bou Tweikifaya, Lebeyer 2, Wad Esleylihi, Ehel Vabou, Lembarat Moughataa de Tamchekett: Legrayir 2, Galala, Ghlig Woulag Milk, Ségou Moughataa de Boghé : Wendi Idi, Mourtogal, Hamdallahi,	Start Date: 01/10 End Date: 03/10
Purpose	<i>Mise à disposition des équipements adaptés par localité</i>	
Description	<i>Achats d'équipement et travaux d'installation (génie civil), y compris des Kits d'éclairage additionnels, dans les sites qui en ont besoin.</i>	
Quality Criteria <i>how/with what indicators the quality of the activity result will be measured?</i>	Quality Method <i>Means of verification. What method will be used to determine if quality criteria has been met?</i>	Date of Assessment <i>When will the assessment of quality be performed?</i>
Nombre de PTFM mises en place Nombres de services développés autour des PTFM	Mission de supervision menée conjointement par le PNUD et l'APAUS sur les sites concernés	Février 2010
Activity Result 3 (Atlas Activity ID)	Formation des acteurs	Start Date: 03/10 End Date: 06/10
Purpose	<i>Assurer une gestion durable des équipements</i>	
Description	<i>Formation et activités de sensibilisation</i>	
Quality Criteria <i>how/with what indicators the quality of the activity result will be measured?</i>	Quality Method <i>Means of verification. What method will be used to determine if quality criteria has been met?</i>	Date of Assessment <i>When will the assessment of quality be performed?</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Types d'associations mises en place • Nombre de personnes formées localement • Nombre de femmes impliquées 	Mission d'évaluation menée conjointement par le MAED et le PNUD sur les sites concernés	May 2010

dans la gestion des PTFM		
• Durabilité des modalités de gestion		

IV. LEGAL CONTEXT

Ce document ainsi que le CPAP signé par le Gouvernement et le PNUD, qui est intégré par renvoi constituent ensemble un document de projet comme indiqué dans le SBAA et toutes les dispositions du CPAP s'appliquent à ce document.

Conformément à l'article III du SBAA, la responsabilité de la sécurité et la sûreté du partenaire d'exécution et de son personnel et des biens, et les biens du PNUD sous la responsabilité du partenaire de mise en œuvre, repose sur le partenaire de mise en œuvre.

Le partenaire de mise en œuvre doit:

- a) mettre en place un plan de sécurité et maintenir le plan de sécurité, en tenant compte de la situation sécuritaire dans le pays où le projet est mis en œuvre;
- b) assumer tous les risques et les responsabilités liées à la sécurité des partenaires de mise en œuvre et la pleine mise en œuvre du plan de sécurité.

Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place, et de proposer des modifications du plan si nécessaire. Le défaut de maintenir et de mettre en œuvre un plan de sécurité selon les exigences présentes sera considéré comme une violation de cet accord.

Le partenaire s'engage à entreprendre tous les efforts raisonnables pour veiller à ce que aucun des fonds reçus du PNUD, conformément au projet de document sont utilisés pour fournir un soutien à des personnes ou entités liées au terrorisme et que les bénéficiaires de tous les montants fournis par le PNUD ci-après ne figurent pas sur la liste tenue par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999). La liste peut être consultée via <http://www.un.org/Docs/sc/committees/1267/1267ListEng.htm>. Cette disposition doit être incluse dans tous les contrats de sous-traitance ou de sous accords conclus dans le cadre de ce projet de document ".